

Désignation d'un représentant du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan à la CLE du SAGE Golfe du Morbihan – Ria d'Étel

L'an deux mille vingt, le mardi 20 octobre à 9h, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 13 octobre 2020 s'est réuni dans les locaux du Parc sous la présidence de David LAPPARTIENT.

La Séance était publique.

Etaient présents à la présente délibération :

M. David LAPPARTIENT	Président
M. Ronan LE DÉLÉZIC	1 ^{er} vice-président
Mme Anne GALLO	2 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-José LE BRETON	3 ^{ème} Vice-Présidente
M. Patrick CAMUS	
Mme Muriel CLÉRY	
Mme Sylvie SCULO	

Absents excusés :

M. Pascal BARRET
Mme Nathalie COURTRAI
M. André CROCC
M. Gilles DUFEIGNEUX
M. Luc LE TRIONNAIRE

Procuration :

M. Luc LE TRIONNAIRE donne procuration à M. David LAPPARTIENT
Mme Nathalie COURTRAI donne procuration à M. Ronan LE DÉLÉZIC
M. André CROCC donne procuration à Mme Anne GALLO
M. Pascal BARRET donne procuration à Mme Sylvie SCULO

Etaient également présents :

Mme Monique CASSÉ (*Directrice*)
Mme Annaëlle MÉZAC (*responsable du pôle biodiversité et aménagement*)
Mme Sophie GIRAUD (*responsable du pôle développement territorial*)
Mme Marie TAVENNEC (*Responsable administrative et financière*)

Désignation d'un représentant du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan à la CLE du SAGE Golfe du Morbihan – Ria d'Étel

Dans le cadre du schéma d'Aménagement et des Gestion des eaux du Golfe du Morbihan et de la Ria d'Étel, une commission locale de l'eau a été instituée par arrêtés préfectoraux du 18 et 30 juillet 2018. Le mandat des membres de cette commission est arrivé à échéance et il convient d'en renouveler la composition.

En concertation avec la CLE actuelle, Monsieur le Préfet du Morbihan demande au Parc de bien vouloir désigner un représentant pour siéger à cette commission au sein du premier collège.

Vu le décret du 02 Octobre 2014 portant classement du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan,
Vu l'arrêté préfectoral du 22 décembre 2014 de création du Syndicat Mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan,
Vu l'article R 212-30 du Code de l'Environnement,
Vu l'article 10.2.1 de la Charte du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan,

Il est proposé de désigner le représentant du syndicat mixte du Parc à la CLE du SAGE Golfe du Morbihan – Ria d'Étel.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Bureau Syndical :

- Désigne Patrick CAMUS représentant du Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan à la CLE du SAGE Golfe du Morbihan – Ria d'Étel.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel
Régional du Golfe du Morbihan,



David LAPPARTIENT